



Doc. 13013 Seconde édition
06 février 2013

La violence dirigée contre la communauté chrétienne au nord du Nigéria

Déclaration écrite n° 531

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Les attaques et autres violences dirigées contre la communauté chrétienne se sont intensifiées ces derniers mois dans le nord du Nigéria. Les attentats ont redoublé en juin 2012 avec l'explosion de bombes lors de services dominicaux dans différentes villes.

L'organisation terroriste Boko Haram, qui détourne l'islam à des fins subversives et violentes, a pour but déclaré d'établir un nouveau « califat » exclusivement fondé sur la charia.

Les infiltrations de terroristes antichrétiens se sont multipliées dans de nombreux pays de la région et le Nigéria a communiqué certains éléments de preuve à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les relations entre Boko Haram, les organisations d'Al Qaida au Maghreb et les mouvements salafistes dans la région.

Les attentats et les violences tragiques visant des chrétiens, des femmes et des enfants ont suscité stupéfaction et indignation dans le monde entier. La Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a fait une déclaration à ce sujet le 18 juin 2012. Le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a discuté de la violence contre les chrétiens lors de sa réunion du 25 juin.

L'Assemblée parlementaire devrait s'élever contre ces faits apparemment incessants aux conséquences dramatiques et appeler les Etats membres du Conseil de l'Europe à agir dans le sens déjà indiqué dans la Résolution 1846 (2011) et la Recommandation 1987 (2011) de l'Assemblée intitulées « Combattre toutes les formes de discrimination fondées sur la religion ».

Les soussignés invitent toutes les personnes victimes d'agressions hebdomadaires à n'envisager l'autodéfense, qui ne devrait jamais être utilisée de manière disproportionnée ou excessive, ni à titre préventif, qu'en dernier recours.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGIUS Francis, Malte, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
BONDARENKO Olena, Ukraine
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CHISU Corneliu, Canada
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
DARCHIASHVILI David, Géorgie
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FRUNDA György, Roumanie
GABASHVILI Giorgi, Géorgie
GRUBER Attila, Hongrie, PPE/DC
HALICKI Andrzej, Pologne, PPE/DC
HERASYM'YUK Olha, Ukraine
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HUSKOWSKI Stanisław, Pologne, PPE/DC
IVANIĆ Mladen, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
MINASHVILI Akaki, Géorgie
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
NYKIEL Mirosława, Pologne, PPE/DC
ORZECZOWSKI Maciej, Pologne, PPE/DC
OSCARSSON Mikael, Suède, PPE/DC
PINTADO Ángel, Espagne, PPE/DC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
STAVROSITU Maria, Roumanie
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
TSISKARISHVILI Petré, Géorgie
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC
VIROLAINEN Anne-Mari, Finlande, PPE/DC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC

Total = 37

1. GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste